

Politique de publication et appel à tous

∴ Denis Bertrand, responsable du bulletin

En décembre 2011, dans une invitation aux retraités à fournir des articles pour les prochains numéros du bulletin *Pour la suite du monde*, je me présentais plus comme responsable chargé d'aller chercher des articles chez les professeurs retraités que comme un véritable directeur de ce bulletin. C'est que j'ai hérité de la responsabilité de celui-ci un peu par accident. Ma présence depuis plusieurs années au conseil d'administration et surtout mon intérêt pour l'histoire du début de l'UQAM m'ont amené à donner beaucoup d'importance aux témoignages des professeurs pionniers qui ont œuvré à la mise en place de l'UQAM, particulièrement de 1965 à 1971. Je craignais et je crains toujours que d'importants témoignages de pionniers ne se perdent. Dans un tel contexte, le bulletin des professeurs et des professeurs retraités de l'UQAM m'est apparu comme un instrument privilégié pour permettre de colliger auprès d'eux d'importants témoignages.

Mais ce Bulletin est d'abord et avant tout un lien entre les professeurs retraités : on y retrouve donc aussi leurs bons coups et leur apport, sur une période beaucoup plus longue, l'UQAM ayant déjà fêté son 40^e anniversaire. On y trouve également d'autres types de témoignages sur des expériences inédites, des voyages, des loisirs et d'autres occupations en cours de retraite bien méritées.

Par exemple, durant l'année universitaire 2011-2012, sous la direction de Jacques-Albert Wallot, un numéro a été principalement consacré à l'abolition de l'École des beaux-arts de Montréal et à la mise en place de la famille et du secteur des arts de l'UQAM. Complémentaires, deux articles de Suzanne Lemerise et de Raymond Montpetit nous entraînaient dans un voyage aux Indes et dans une nouvelle carrière de retraités toujours très actifs. Sous la direction de Michel Allard, deux numéros ont permis de mieux connaî-

56

novembre 2012

Sommaire

Politique de publication et appel à tous <i>Denis Bertrand</i>	1
De l'École des beaux-arts à l'UQAM : chaos et improvisation <i>Suzanne Lemerise</i>	3
Passage des écoles normales à l'Université : place à la musique dans la nouvelle Université du Québec à Montréal <i>Soeur Marcelle Corneille</i>	6
La ligne dure du Lafontaine (grève d'octobre 1976 à mars 1977) <i>Doria Ross</i>	11
Hommage à Pierre Richard <i>Robert Anderson</i>	12



tre la passage des écoles normales Jacques-Cartier, Ville-Marie et de l'Enseignement technique à la famille et au secteur de la formation des maîtres de la toute nouvelle UQAM. Entre ces numéros, Alfred Dubuc et Marcel Rafie ont témoigné de leur expérience en tant que membres de la commission des études de l'UQAM, alors qu'Albert Desbiens a présenté une exposition sur l'École d'antan.

C'est dire que la priorité accordée à un thème n'empêche pas la publication d'articles traitant d'autres sujets.

Actuellement, le prochain numéro du bulletin est en préparation sous la direction de Luc Desnoyers. Celui-ci portera plus particulièrement sur la mise en place de la famille et du secteur des sciences, au sein de la nouvelle UQAM de 1968-1971.

Ce numéro-ci comprend cinq articles qui illustrent bien la politique éditoriale du bulletin : outre ce bref mot du responsable et un article hommage à Pierre Bouchard, vous retrouverez trois autres articles. D'abord, Suzanne Lemerise témoigne de son passage de l'École des beaux-arts à l'UQAM ; ensuite, Sœur Corneille nous rappelle le rôle joué par l'École Normale de musique, rattachée à l'Institut pédagogi-

que des sœurs de la congrégation Notre-Dame et les événements qui ont permis, dès l'été 1969, de mettre en place à l'UQAM un module de musique et un regroupement de professeurs spécialistes de la formation de professeurs de musique ; enfin, le prolifique Doria Ross nous a fait parvenir un article sur les lignes de piquetages au pavillon Lafontaine, lors de la grève de 1976-1977, visant, entre autres, à combattre la fameuse réforme Després.

Comme l'an dernier, je profite du premier bulletin de l'année universitaire en cours pour vous inviter à me faire parvenir vos articles ainsi que vos réactions aux articles que vous avez lus. De telles interventions visent moins la confrontation (bien que celle-ci n'est pas à rejeter) qu'à permettre de pousser encore plus loin la connaissance des débuts à la fois difficiles et emballants de l'UQAM. Je réitère aussi l'intérêt du bulletin pour des anecdotes, des coups de cœur, des événements cocasses vécus à l'UQAM et représentatifs de l'UQAM d'une certaine époque. Ce type de message pourrait prendre la forme de capsules de 7 à 10 lignes.

N'hésitez pas, pour offrir vos services, à communiquer avec moi.

Bertrand.denis@uqam.ca 450-622-9753



Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal

Conseil d'administration 2012-2013

<i>Président</i>	Yvon Pépin pepin.yvon@uqam.ca
<i>Vice-président</i>	Denis Bertrand
<i>Secrétaire</i>	Yvon Pépin
<i>Trésorier</i>	Roch Meynard Robert V. Anderson Amaya Clunes Gutierrez Gilles Gauthier Marcel Rafie

<i>Directeur</i>	Bulletin Pour la suite du monde Denis Bertrand
------------------	----------------------------------------------------------

Adresse postale

APR-UQAM
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Secrétariat sans permanence (aucun employé sur place)

Bureau V-6130, pav. Sainte-Catherine
Université du Québec à Montréal

Téléphone (répondeur seulement) : 514-987-3605

Site Web : <http://www.apr-uqam.org>

De l'École des beaux-arts à l'UQAM : chaos et improvisation

::: Suzanne Lemerise

J e voudrais témoigner de mon passage de l'École des beaux-arts de Montréal (ÉBAM) à l'UQAM en 1969. Il s'agit ici davantage d'un récit personnel, agrémenté de souvenirs épars, que d'une démarche historique rigoureuse. J'ai étudié à l'ÉBAM de 1958 à 1962. À cette époque, l'ÉBAM était une institution autonome relevant du secrétariat d'État, qui lui fournissait un budget annuel. L'approbation des programmes d'étude et l'engagement des professeurs dépendaient d'un comité pédagogique formé de la direction de l'École et de quelques professeurs représentant des sections. Les années soixante — ou plutôt les phénomènes mieux connus sous le nom de Révolution tranquille — vont obliger l'institution à instaurer des changements majeurs dont je traiterai plus loin. J'ai enseigné les arts plastiques trois ans dans les écoles de la CECM et j'ai été engagée comme enseignante à la leçon en histoire de l'art à l'ÉBAM de 1966 à 1968.

En septembre 1968, j'ai obtenu le statut de professeur demi-temps. Ce n'était plus l'institution que j'avais connue et appréciée au cours de mes études. L'École était dorénavant sous la compétence du nouveau ministère de l'Éducation et les professeurs des écoles spécialisées de niveau postsecondaire (dont l'ÉBAM) s'étaient syndiqués, pendant que les étudiants de l'École se joignaient aux grandes associations étudiantes provinciales. Deux grèves étudiantes ont sérieusement ébranlé la quiétude de l'institution : l'une en 1965, dénonçant la prédominance de la peinture dans les programmes ; l'autre, en 1966, liée à l'incertitude suscitée par les recommandations du rapport Parent. En effet, les commissaires n'avaient pas clairement précisé le sort des écoles postsecondaires comme celles des beaux-arts, des arts appliqués, des arts graphiques et des conservatoires de musique et d'art dramatique dans la refonte du système scolaire ; les étudiants ont donc réclamé à grands cris une commission d'enquête sur l'enseignement des arts et ils l'ont obtenue. Ce sera la commission Rioux, dont le rapport sera publié au début de l'année 1969. À l'automne 1968, la contestation étudiante européenne avait eu une influence immédiate dans le milieu éducatif du Québec. À l'intérieur d'un mouvement provincial de contestation étudiante, les étudiants

de l'ÉBAM, réclamant l'autogestion, ont occupé l'École cet automne-là pendant plusieurs semaines. La réaction syndicale des professeurs, loin de prôner une négociation avec les étudiants ou la direction, a été la totale fermeture. Nous étions même menacés d'être exclus du syndicat si nous entretenions des liens avec les étudiants contestataires. Ma situation était des plus délicates. Mon conjoint de l'époque, un sculpteur, était invité par les étudiants à collaborer à leur projet d'autogestion et qui plus est, ma gardienne faisait partie des contestataires. Fort heureusement, chacun a été d'une prudence extrême pour ne pas me nuire. Tout cela dix mois seulement avant l'abolition de l'ÉBAM et la localisation de ses ressources physiques et humaines au sein de la toute nouvelle UQAM, en tant que famille et secteur des arts. Comme première expérience syndicale, disons que ce fut plutôt un choc culturel. La direction de l'ÉBAM a démissionné et un administrateur délégué a assuré le passage de l'École à l'université : c'était Leon Frankston, professeur à l'Université Sir George Williams (aujourd'hui l'Université Concordia).

L'intégration d'une école d'art à l'université n'était pas un sujet nouveau. Robert Élie, directeur de l'ÉBAM de 1958 à 1962, avait entrepris des négociations avec l'Université de Montréal qui ont tourné court, mais dès le milieu des années soixante, le projet d'une nouvelle université, dont l'ÉBAM pourrait faire partie, était dans l'air. Il faut aussi rappeler que, dès 1965, l'Université Sir George Williams offrait un baccalauréat spécialisé en beaux-arts et une maîtrise en Art Education. La reconnaissance du diplôme était importante pour plusieurs, particulièrement dans cette période de modernisation et de professionnalisation des années soixante. À la suite des recommandations de la commission Parent, de grands changements s'opéraient à tous les niveaux scolaires : par exemple, la création des cégeps a touché de près la formation dispensée à l'ÉBAM. Les deux premières années de formation artistique y furent graduellement dispensées. Dès 1967, la direction de l'ÉBAM amorça également un changement majeur, soit celui d'adopter le système de crédits et d'intégrer les cours du soir, autrefois considérés comme culturels, au programme régulier. C'était tout un chambardement, dans la ligne de ce que

feront plus tard l'Université du Québec et l'UQAM. L'école d'art autonome et isolée était déjà chose du passé. Ces modifications ont eu des effets pédagogiques importants : les cours du jour ont été complètement chamboulés, lorsque, par exemple, un cours de peinture se déroulant du lundi matin au jeudi matin, a été ramené à une séance de 6 heures. La tradition pédagogique de l'ÉBAM et le rôle du professeur étaient ébranlés. Les professeurs de l'époque ont mal réagi à ces changements et ils se sont murés dans un conservatisme ou un attentisme que les étudiants et même la direction ne pouvaient plus tolérer. Il faut aussi se rappeler l'effervescence de l'époque dans tous les domaines, incluant le monde des arts. Tout cela pour souligner que l'intégration des arts à l'UQAM n'a pas été sérieusement préparée, car les événements vécus à l'interne suscitaient trop de querelles et de tensions ; en bref, il y a eu trop de changements idéologiques et institutionnels en même temps. Il y a sûrement eu quelques réunions nous expliquant le fonctionnement de la nouvelle université. Je me souviens seulement de la réaction positive des étudiants et de plusieurs professeurs, fiers de s'intégrer au système universitaire. En fait, dans le contexte de l'époque, le rapport Rioux devient la bouée de sauvetage que l'on attrape au passage, sans avoir à faire de choix, dans l'espoir que l'on pourra prochainement faire des changements majeurs en se fondant sur ses recommandations. Entre-temps, faute de bien prévoir comment fonctionnera le secteur des arts au sein de la nouvelle UQAM, la mise en application du rapport Rioux annonçait au moins des milliers d'emplois pour les éducateurs spécialisés en arts et une toute nouvelle valorisation du statut des artistes au Québec.

L'intégration des profs à l'UQAM ne s'est pas faite de façon automatique. Un comité de cogestion formé de professeurs et d'étudiants a étudié le cas de chaque professeur ; ce comité était présidé par l'administrateur délégué, Leon Frankston. La quasi majorité des enseignants a été intégrée à l'université. Mon cas a été plutôt spécial : les artistes du comité avaient refusé mon intégration, car je n'avais pas de production artistique, alors que les étudiants considéraient plutôt que j'étais un excellent professeur d'histoire de l'art. Le comité a finalement tranché en ma faveur en proposant l'octroi d'une bourse de perfectionnement demi-temps pour deux ans afin de me permettre de terminer un baccalauréat spécialisé en histoire de l'art et de commencer des études de maîtrise. Je me suis retrouvée avec d'autres professeurs d'histoire de l'art nouvellement engagés et nous avons été artificiellement intégrés au petit département de pédagogie artistique. La section histoire de l'art a

vite obtenu son autonomie. Me voilà, un peu par accident, séparée de mes collègues en enseignement des arts. J'obtiens en 1973 un poste de professeure plein temps en histoire de l'art, mais les événements se bousculent et je risque de perdre mon emploi. Chef de famille monoparentale depuis 1969, inscrite en maîtrise et ayant une charge complète d'enseignement, je n'ai pu déposer mon mémoire avant la date fatidique du 31 mai 1973, exigée par une résolution de la commission des études. Le doyen de la gestion académique Mauro Malservisi m'a alors fortement suggéré de demander ma réintégration au département de pédagogie artistique, ce qui a été accepté grâce à l'appui du directeur Michel Fortin. J'ai échappé ainsi au couperet et j'ai pu déposer mon mémoire de maîtrise en toute quiétude en octobre 1973. Les professeurs du département de pédagogie artistique avaient tous, comme moi, un diplôme des beaux-arts, certains étudiaient dans le programme de maîtrise de Sir George Williams, plusieurs poursuivaient une démarche artistique et, de ce fait, pouvaient enseigner en création ; la polyvalence à l'époque était valorisée, ce qui était mon cas puisque j'ai pu enseigner aussi bien en histoire de l'art qu'en pédagogie artistique et même, à l'occasion, en création.

En 1969, les artistes, peintres, graveurs, sculpteurs, designers, graphistes se sont regroupés dans deux départements, 2D et 3D. Pédagogie artistique et histoire de l'art formèrent temporairement un troisième département. D'autres créateurs, en enseignement de la musique notamment, ont été rattachés à la famille des arts. Les modules se sont multipliés, chacun cherchant une place au soleil : une vraie course à la spécificité. La double structure était ou incomprise ou inapplicable. Le résultat : une gestion très difficile, car des modules de forte taille commandaient tous les cours aux dépens des petits programmes. Et surtout, régnait une vision morcelée et étroite de la formation artistique. D'ailleurs, comment répondre aux demandes venant de tous les horizons modulaires avec des locaux souvent inadéquats et des budgets de fonctionnement pas encore adaptés aux activités artistiques ? L'UQAM était surtout une université de sciences humaines, composée de départements dont le budget de fonctionnement servait d'abord à faire des photocopies. Les besoins d'une famille et d'un secteur des arts étaient différents. De plus, l'UQAM a toujours valorisé une approche centralisée, les mêmes normes devant s'appliquer à tout le monde. Que de batailles pour obtenir simplement des cours de six crédits. Et combien de temps et d'énergie a-t-il fallu pour faire reconnaître la création artistique comme équivalente à la recherche ? Et la formule des cours modulaires à prendre

dans le milieu ou dans d'autres départements, si chère aux idéologues de la nouvelle université, était difficile à actualiser en arts. Comment trouver aussi des professeurs et des ateliers pour offrir des cours novateurs ? Qui paierait pour organiser des cours à l'extérieur ? Comment choisir des cours extra-départementaux obligatoires qui conviendraient aux étudiants en arts ? En fait, cette vision d'une UQAM « mur à mur » se heurtait à des considérations pratiques que personne dans l'administration ne voulait ou ne pouvait vraiment prendre en compte, par peur de créer des précédents.

L'idéal aurait-il été que les professeurs d'art puissent définir eux-mêmes leurs besoins, tant structuraux que pédagogiques, quitte à créer une école affiliée, comme c'est souvent le cas dans certaines universités canadiennes et américaines ? Cette formule aurait-elle facilité la vie départementale ? Rien n'est moins sûr. Le passage de la majorité du corps professoral de l'ÉBAM à l'UQAM a bloqué pour plusieurs années la possibilité d'engager de nouveaux professeurs et le climat n'était vraiment pas des plus favorables à l'innovation. À l'ÉBAM, seuls des représentants des sections siégeaient au comité pédagogique, alors qu'à l'UQAM, les assemblées départementales sont souveraines. La cacophonie régnait la plupart du temps, par manque d'expérience d'un fonctionnement collégial. Et que dire de la fumée de cigarettes qui obstruait les esprits ? Il faut aussi préciser que seuls quelques professeurs avaient une expérience universitaire. Le vice-doyen Claude Courchesne et le professeur Jean-Louis Robillard, du département 3D, rédigèrent un document intitulé *L'opération Arts 72* visant à réorienter, de façon innovatrice, les objectifs de formation et de recherche de la famille des arts. Ils proposèrent entre autres une redépartementalisation en deux grandes unités : un département de communication et un autre d'environnement ; ces propositions découlaient directement du rapport de la commission Rioux. Cette toute nouvelle

typologie visait à permettre la classification et l'articulation entre eux de divers champs artistiques complémentaires. Plusieurs professeurs ne sachant à quelle enseigner loger et le grenouillage s'amplifiant, le document a été rejeté. (Voir l'article de Jean-Pierre Hardenne, « La naissance du design à l'UQAM », *Pour la suite du monde*, octobre 2011, p. 8-10).

La commission des études nomma alors un observateur délégué en la personne de Noël Vallerand, professeur d'histoire. Son rapport, déposé à la commission des études en 1974, proposa une série de recommandations concrètes qui seront en partie appliquées et permettront aux départements et aux modules de fonctionner plus normalement. En 1974, un gros département d'arts plastiques regroupa les peintres, sculpteurs, graveurs et les professeurs de pédagogie artistique.

En ce qui me concerne, en cinq ans, je me suis successivement promenée dans quatre départements. Ce fut une période difficile. Ai-je de bons souvenirs de mes activités pédagogiques ? Comme nous bénéficions d'une grande liberté d'enseignement, ce furent pour moi des années exaltantes et riches en expérimentations disciplinaires et pédagogiques avec des étudiants très intéressés et impliqués.

Mais j'arrête ici cette présentation de mon passage de l'ÉBAM à l'UQAM et je termine cette brève incursion dans le passé en suggérant la lecture du rapport Vallerand, un chef-d'œuvre de non-conformisme et d'intelligence institutionnelle. Dans toute ma carrière, c'est pour moi le seul document qui, tout en étant d'une lucidité redoutable, a délibérément choisi d'utiliser une langue et un style qui n'ont rien à voir avec la doxa et la bureaucratie universitaires. Un document inspiré et inspirant, un document d'époque, méritant encore d'être lu 38 ans plus tard.

Passage des écoles normales à l'Université : place à la musique dans la nouvelle Université du Québec à Montréal

::: Soeur Marcelle Corneille, CND, professeure émérite de l'UQAM

Avant de préciser comment la musique a trouvé sa place au sein de l'UQAM en voie de formation, il m'apparaît pertinent de présenter une vue d'ensemble sur la situation de la musique, et plus particulièrement de l'éducation musicale au Québec dans les années 1960.

1. L'enseignement de la musique au Québec avant les rapports Parent et Rioux

Avant le Rapport Parent, la formation musicale était prise en charge au Québec par l'enseignement privé, dans des Écoles Supérieures de Musique dirigées par des communautés religieuses affiliées à l'Université de Montréal ainsi que par des professeurs indépendants rattachés, pour un certain nombre, à ces mêmes Écoles. De plus, l'École Normale de Musique de la Congrégation de Notre-Dame, située à l'Institut Pédagogique, offrait un Baccalauréat en musique de quatre ans répondant aux exigences de la formation pédagogique de gens qui se destinaient à l'enseignement de la musique.

Dès le début, le programme de l'École Normale de musique a été approuvé par la direction de l'Institut pédagogique, fondé en 1926, de même que les titres universitaires émis par l'Université de Montréal : les étudiants pouvaient obtenir un brevet d'enseignement en musique après deux années d'études à temps complet, après l'obtention du Lauréat en musique ; un baccalauréat en musique, deux ans après l'obtention du brevet d'enseignement en musique et une licence en musique, à la suite d'une année de plus à temps complet après l'obtention du baccalauréat en musique. À cette époque, il n'y avait pas à l'Université de Montréal de faculté de musique. En effet, cette dernière n'a vu le jour qu'en 1950. Les programmes de l'École Normale de musique ont été reconnus par la Famille des Arts de l'Université de Montréal et l'affiliation de l'École normale de musique de l'Institut pédagogique à l'Université de Montréal a été conclue dans les premiers mois de 1927. Les examens en musique de niveau universitaire étaient évalués par des juges



approuvés par l'Université de Montréal. Un de ceux-ci était d'ailleurs désigné directement par cette université. Ce système d'évaluation faisait suite à une entente entre les responsables de l'université et Sœur Sainte Anne-Marie, directrice générale de l'Institut pédagogique.

L'annonce de la création de la Faculté de musique de l'Université de Montréal, suite à la demande de Son Excellence Mgr Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal et chancelier de l'Université, a été accueillie avec inquiétude par l'École normale de musique et les autres Écoles de musique des communautés religieuses affiliées à l'Université de Montréal. Cette nouvelle laissait entendre que tous les étudiants voulant s'inscrire à un titre universitaire en musique auraient bientôt à s'inscrire à la nouvelle Faculté de musique. L'avenir des écoles de musique, en expansion jusque là, apparaissait soudainement très sombre.

Concrètement, ce n'est cependant qu'en 1968, avec l'arrivée de Jean Papineau-Couture comme doyen de la Faculté de musique de l'Université de Montréal, que les écoles de musique ont été informées que les programmes instrumentaux relèveraient uniquement de la Faculté de musique et que les derniers titres universitaires seraient donnés à l'avenir directement par la Faculté de Musique. Les écoles de musique furent avisées que les clientèles étudiantes en cours pouvaient terminer leurs études dans leurs écoles respectives. La date limite pour terminer ces études était fixée à 1971.

Parallèlement, il y avait au Québec un réseau des Conservatoires de musique relevant du Ministère des Affaires culturelles. On y attirait des étudiants particulièrement doués et aptes à faire une carrière artistique en musique. Pourtant, à l'époque, aucun enseignement musical n'était dispensé dans le système public des écoles francophones du Québec. C'était une grave lacune.

2. L'apport des rapports Parent et Rioux

Avec la publication du Rapport Parent, de grands changements étaient prévisibles, notamment la création, en 1964, du Ministère de l'Éducation et la nomination d'un responsable des Arts, dans la personne de monsieur Georges Little, excellent musicien. Le mouvement de réforme et de démocratisation de l'enseignement impliquait des modifications à apporter à la pédagogie musicale, notamment au niveau des objectifs de la formation musicale et des méthodes d'enseignement. Le personnel de l'École Normale de musique possédait une expertise rare et une expérience importante de l'enseignement de la musique et de la formation de professeurs de musique qui risquaient de se perdre.

C'est sur ce fond de scène qu'apparaît la nouvelle de la création, en 1968, d'une université publique, l'Université du Québec, dont une des constituantes serait logée à Montréal. Ces deux nouveaux établissements universitaires avaient le mandat particulier d'assurer la relève des écoles normales en matière de formation des maîtres.

C'est à titre de directrice de l'École Normale de Musique, institution offrant de la formation en musique et en formation de professeurs de musique depuis plus de 40 ans, que monsieur Georges Little m'invita à être membre de plusieurs comités du nouveau Ministère de l'Éducation travaillant à l'implantation de l'éducation musicale dans toutes les écoles publiques de la province, du préscolaire à l'Université. Ce dernier échelon devait assurer la formation des maîtres spécialisés en musique. C'était un projet ambitieux et d'une grande importance pour le Québec. Notre expérience acquise à l'École Normale de musique pouvait être mise à contribution.

Monsieur Little demeurait vigilant et attentif au déroulement des événements, afin que la musique trouve sa place dans la planification de l'Université du Québec, un réseau d'universités publiques créé officiellement en décembre 1968. Le premier comité constitué pour étudier les conditions de développement à l'UQAM de la musique et de la formation de professeurs de musique tint ses premières réunions du 13 au 16 janvier 1969. Le 30 avril 1969 paraissait dans des journaux une publicité annonçant les programmes offerts par l'Université du Québec à Montréal. La musique figurait dans la liste. L'UQAM avait décidé de s'impliquer dans la formation de professeurs de musique.

Je me dois aussi de mentionner la parution, en 1968, du Rapport Rioux sur l'enseignement des arts au Québec, dans lequel on peut lire au volume 2, article 742, page 295 :

« Nous croyons que l'intégration de l'École normale de musique de Westmount à la nouvelle université du centre-ville, à cause de la qualité et du dynamisme de cette institution, ne pourrait que faciliter, dès le début, la création d'un centre de formation et de recherches en pédagogie musicale. La présence du Conservatoire de musique de Montréal dans cette deuxième université permettra la formation pédagogique d'instrumentistes de même que la recherche de voies nouvelles dans la formation musicale. Il en sera de même, à Québec, pour l'École de musique de Laval avec le Conservatoire de musique. »

En 1969, un des adjoints du recteur du collège Sainte-Marie, monsieur Jean-Marc Tousignant, est un des principaux coordonnateurs du processus de mise en place des futurs programmes de l'UQAM. Je reçois alors sa visite. Il s'informe du fonctionnement de l'École Normale de Musique. Plus tard, dans son rapport au comité de planification, il rappelle l'existence à l'École Normale de Musique, d'une équipe expérimentée en pédagogie musicale. Il suggère aussi que cette équipe constitue le noyau du futur département de musique de l'UQAM. Enfin, c'est lui aussi qui coordonnera la mise en marche à l'UQAM du module de musique.

3. L'époque du contrat de service entre l'UQAM et l'École Normale de musique

Par la suite, nous apprenons, le 30 avril, que des postes en musique sont ouverts officiellement à l'UQAM. Monsieur Tousignant met sur pied un comité de sélection. Les professeurs de l'École Normale de Musique sont invités, parmi d'autres, à y poser leur candidature. C'est dans ce contexte que tout s'est décidé. Tout s'est fait d'ailleurs selon les règles. Effectivement, les noms des professeurs de l'équipe existante ayant postulé, ont été retenus, sans que ceux-ci toutefois soient immédiatement engagés par l'UQAM. En effet, l'UQAM ne dispose pas alors de la salle de concert, des locaux et des instruments nécessaires pour assurer la formation de musiciens et de futurs enseignants en musique. Les initiateurs du projet se rabattent sur une formule originale. De 1969 à 1976, l'École Normale de Musique de l'Institut Pédagogique a fonctionné avec l'UQAM grâce à une entente sous forme de contrat de service entre l'École Normale de Musique et l'UQAM, entente dont les principales dispositions sont prévues par une lettre officielle du recteur, monsieur Léo Dorais, datée du 9 juillet 1969. En vertu de cette entente, tous les cours se donnaient à l'École Normale de Musique de l'Institut Pédagogique, mais les étudiants étaient inscrits à l'UQAM et soumis aux politiques, règlements et procédures de l'UQAM. Le module de musique était rattaché à la famille des arts. La direction du module a été élue par les professeurs et les étudiants, comme dans les autres modules de l'UQAM. Dès 1969, les relations ont été amorcées pour assurer le succès d'une telle opération : création d'un conseil de module, réunions pour l'ajustement des programmes, relations avec certains services, notamment le bureau du registraire. Pour diverses raisons, on convient que l'UQAM, qui a un droit de regard sur les professeurs, n'engagera pas directement ceux-ci. En effet, au cours des premières années, les

professeurs de musique n'apparaîtront pas dans la liste des professeurs publiée dans l'annuaire de l'UQAM, ne seront pas payés par l'UQAM et ne feront pas partie non plus du syndicat des professeurs de l'UQAM.

4. L'introduction dans la programmation du baccalauréat, de l'orientation musicothérapie en milieu scolaire

En 1971, le conseil du module de musique, enrichi d'un comité de travail spécialisé, s'est penché sur une proposition qui fut soumise à la Commission des Études de l'UQAM. Elle se lit comme suit :

« Nous proposons qu'un programme de musicothérapie soit ouvert au premier cycle universitaire de l'UQAM. »

Le programme a été approuvé par les instances supérieures de la nouvelle Université du Québec à Montréal et annoncé dès le 4 février 1974 pour une première inscription en septembre 1975.

Dès septembre 1975, le Module de musique de l'Université du Québec à Montréal a offert dans le cadre du Baccalauréat spécialisé en enseignement en la musique, une concentration de musicothérapie en milieu scolaire.

Cette initiative s'appuyait sur quatre arguments :

- l'urgence de développer un tel secteur, qu'aucun programme d'université canadienne ne dessert ;
- les besoins du milieu scolaire québécois ;
- les ressources pédagogiques que possède l'École normale de musique et le module de musique de l'Université du Québec, en raison de leur implication dans le développement des diverses méthodes actives depuis 1957 ;
- la banque de cours et l'importance du module de l'enfance inadaptée de l'Université du Québec à Montréal.

Conséquemment, le texte de la justification de cette concentration se présente ainsi :

« Une concentration de musicothérapie en milieu scolaire dans le cadre actuel du baccalauréat spécialisé d'enseignement de la musique se justifie au niveau :

1. des objectifs :

Le programme actuel prépare le musicien éducateur ; la concentration proposée le prépare à oeuvrer dans les classes spéciales d'enfants mésadaptés. Le programme proposé conserve vingt-et-un des cours de formation musicale et pédagogique qui font partie des concentrations actuellement offertes, de telle sorte que le musicien éducateur préparé pour les

classes spéciales peut facilement enseigner dans des classes régulières, et il n'en sera que mieux formé au plan pédagogique.

2. de l'organisation pédagogique :

Les cours proposés figurent dans l'annuaire de l'Université et font appel à différents départements.

Le développement des méthodes actives en éducation musicale assuré par l'actuel module de musique depuis bien des années, justifie et explique la présente orientation, qui s'insère dans une ligne de pensée déjà existante. Plusieurs musiciens éducateurs ont suivi jusqu'à maintenant des cours de didactique au module de musique en vue de pouvoir oeuvrer dans des classes spéciales. Cependant, nous ressentons le besoin d'un programme planifié du type de celui qui est proposé.

3. de l'urgence :

Les classes spéciales d'enfants mésadaptés se multiplient et le nombre des enfants perturbés augmente dans les classes régulières. Or, la musique s'avère être un important facteur thérapeutique et il est nécessaire que des musiciens éducateurs soient spécialisés dans ce sens.

4. de la spécificité des programmes de l'Université du Québec :

Aucune université autre que l'Université du Québec n'offre ce cours. L'actuel module de musique, par ses réalisations antérieures et son orientation, était tout désigné pour créer cette voie nouvelle.

5. du prolongement d'un tel programme :

Il est prévu que la musicothérapie clinique d'une part, et scolaire plus spécialisée d'autre part, puisse être, dans un second cycle universitaire, le prolongement normal de la concentration à l'intérieur du Baccalauréat spécialisé d'enseignement de la musique. »

Le programme annoncé a été élaboré après consultation de spécialistes impliqués dans le domaine et une prise de conscience des réalisations dans divers pays.

Suite à l'adoption de ce programme par les instances supérieures de l'Université du Québec à Montréal, dès 1978, un comité de travail formé de spécialistes s'est mis à l'oeuvre dans le but de développer le programme de la concentration de musicothérapie en milieu scolaire pour en arriver à un élargissement de la clientèle visée et essentiellement à un programme de maîtrise en la matière. Cette orientation constituait une spécificité pour l'UQAM et s'harmonisait très bien avec les objectifs éclairant la formation des maîtres.

5. L'abolition de l'Institut pédagogique et le transfert à l'UQAM des services et des professeurs

En mars 1976, le conseil d'administration décide de ne garder, dans les locaux de l'Institut Pédagogique, que le niveau collégial. Les autorités de l'UQAM vont donc procéder, dès septembre 1976, à l'intégration physique du module de musique dans l'UQAM ainsi qu'à l'engagement des professeurs dans une section qui deviendra, officiellement, avec le développement des effectifs et des programmes, un « département », quelques années plus tard. Le noyau de base de ce futur département comprenait cinq professeurs à temps complet : Louis Cyr, directeur du Regroupement Musique, Marcelle Corneille, C.N.D., directrice du Module de Musique, Jean-Pierre Vetter, pianiste, Thérèse Boucher, C.N.D., écriture musicale, Hélène Paul, histoire de la musique. Ce regroupement de musique faisait aussi appel à des chargés de cours.

Au moment de l'intégration complète, il fallait trouver les locaux adéquats, assurer l'achat des instruments de musique et du matériel de base et réorganiser, sous une nouvelle forme, l'ouverture des cours en septembre. Quant au personnel enseignant, il travaillait déjà au Module de Musique, sous le contrat de service entre l'École Normale de Musique et l'UQAM. Le transfert se fit donc sans problème. La localisation physique de la musique au sein de l'UQAM fut plus difficile. Heureusement, une ouverture s'est présentée avec la fin des Jeux olympiques. Le deuxième étage du Palais du Commerce a été libéré de tous ses bureaux utilisés par le COJO et ceux-ci ont pu recevoir le Regroupement Musique, qui s'y développera jusqu'en 1992, avant d'intégrer ses locaux actuels dans le pavillon adjacent au pavillon Athanase-David.

6. L'entente de l'UQAM et du Conservatoire de musique

On ne saurait passer sous silence l'entente intervenue entre l'UQAM et le Conservatoire de musique de Montréal, dans les années 70, entente sanctionnée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec et qui a suscité bien des questionnements.

L'UQAM offrant déjà un programme de formation de maître en musique, monsieur Jean-Marc Tousignant, devenu doyen adjoint au 1^{er} cycle, a été invité à apporter des précisions sur le sens et la portée de cet accord. Il a expliqué qu'il s'agissait simplement d'une entente de collaboration entre les deux institutions pour offrir aux étudiants du Conservatoire les cours de formation psychopédagogique pouvant conduire à une recommandation de permis d'enseigner auprès du Ministère de l'Éducation.

Il convient de rappeler que de 1965 à 1976, plusieurs étudiants du Conservatoire de Musique de Montréal étaient inscrits à l'École Normale de Musique pour des cours de formation en psychopédagogie et en didactique leur donnant accès à un permis officiel du Ministère de l'Éducation pour enseigner dans les écoles du Québec. Or, l'École Normale de Musique étant intégrée à l'UQAM en 1976, il était normal que le Conservatoire de Musique dirige ses étudiants intéressés à l'enseignement vers l'UQAM, parce que les cours de formation psychopédagogique ne se donnaient plus à l'Institut Pédagogique, devenu le collège Marguerite-Bourgeoys.

L'UQAM a pris la relève : elle ne décernera pas de diplôme aux étudiants du Conservatoire, mais attestera auprès du ministère de l'Éducation des cours suivis par les étudiants du Conservatoire. Le ministère de l'Éducation peut octroyer un permis d'enseigner aux personnes recommandées par les institutions de niveau universitaire.

Par conséquent, l'entente entre l'UQAM et le Conservatoire de musique ne crée pas un nouveau module à l'UQAM. Les élèves du Conservatoire qui le désirent s'inscrivent à des cours en psychopédagogie à titre d'étudiants libres. Pour s'y inscrire, cependant, ils doivent posséder un diplôme d'études collégiales ou son équivalent.

En somme, selon cette entente, le Conservatoire de musique demeure complètement indépendant ; il ne fait, d'aucune façon, partie de l'UQAM.

7. La mise en place à l'UQAM d'une école préparatoire de musique

Dans ce tour d'horizon de la mise en place et du développement à l'UQAM de la musique, il me semble opportun de projeter un bref éclairage sur la création à l'UQAM d'une École préparatoire de musique.

À l'occasion de l'intégration du module dans les locaux de l'UQAM en 1976, il m'apparaissait nécessaire de pouvoir compter sur un niveau préparatoire bien structuré pour assurer un noyau de clientèle préparée adéquatement. De plus, étant responsable des cours de pédagogie musicale, il me fallait des groupes d'enfants pour l'expérimentation des diverses méthodes pédagogiques. De plus, une structure de ce type, de niveau préparatoire, existait déjà à l'École Normale de Musique et constituait un bassin d'alimentation pour les clientèles des niveaux supérieurs.

En septembre 1976, suite au projet que j'ai soumis et grâce, une fois de plus, à l'intervention de M. Jean-

Marc Tousignant, alors administrateur délégué à la Famille des arts, et de M. Claude Corbo, alors registraire, les autorités de l'Université autorisent l'École Préparatoire de Musique à offrir sa programmation au public sur une base d'autofinancement. L'École se définit comme un service à la collectivité dans le domaine de l'éducation musicale. Dès le début, l'École a répondu aux multiples objectifs de son implantation.

L'École Préparatoire de Musique de l'Université du Québec à Montréal est donc un organisme particulier et original, reconnu officiellement par le conseil d'administration de l'UQAM depuis le 26 juin 1978 aux fins d'offrir et de dispenser un programme supplétif et intégré de cours théoriques et pratiques en musique pour les degrés préparant à divers niveaux d'études, notamment aux niveaux collégial et universitaire. Les activités de l'École ont lieu au cœur même du département de musique de l'UQAM. La programmation de cette école est reconnue officiellement par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour fins d'unités supplémentaires au niveau secondaire.

Suite à ce tour d'horizon, il se dégage de mes souvenirs que le transfert dans le secteur universitaire public, après 31 ans d'enseignement dans une école normale privée, en l'occurrence l'École Normale de Musique de l'Institut Pédagogique, n'a certes pas été facile, surtout au moment de l'intégration dans les locaux de l'Université en 1976. Toutefois, c'est portée par les défis emballants du projet initial proposé que je me suis engagée dans cette belle aventure. Je suis heureuse de m'y être donnée pleinement. Je conserve en mémoire, dans l'action de grâces, l'ouverture de pensée et la richesse des énergies que m'ont apportées le soutien des autorités de l'UQAM, la bienveillante collaboration des services de l'UQAM, les échanges amicaux et enrichissants avec des professeurs affectés à d'autres départements.

L'Université du Québec à Montréal s'est constituée dans une atmosphère stimulante : tout était à faire au plan organisationnel et administratif et une porte semblait s'ouvrir pour la réalisation de mes rêves de développer au Québec une formation en musique en conformité avec les perspectives du rapport Rioux et du nouveau Ministère de l'Éducation. Dans les débuts de l'Université, la formation des maîtres a connu des turbulences. Au lieu d'étouffer la mèche, plusieurs de celles-ci ont contribué à alimenter un puissant souffle de vie.

La ligne dure du Lafontaine (grève d'octobre 1976 à mars 1977)

::: Doria Ross

Nous étions fiers de cette réputation enviable qui inquiétait sérieusement le comité de grève. On craignait, avec raison, une injonction. Qu'à cela ne tienne, on s'en foutait !

C'est sur cette ligne de piquetage que j'ai connu une personne admirable. Une personne très déterminée (les mauvaises langues diraient « entêtée »), comparable à ma petite soeur, la religieuse sexologue Marie-Paul. Une personne aux principes syndicaux indéfectibles, qui affichait un sourire rayonnant d'une douceur à décontenancer un pit-bull. Dès six heures du matin, j'allais rejoindre Anita (Caron) sur le parvis du pavillon Lafontaine. C'est là que nous avons réglé tous les problèmes du monde.

On avait installé une chaîne cadenassée qui reliait les poignées des portes de l'entrée principale du pavillon Lafontaine, pour en bloquer l'entrée. On a vite reçu l'ordre de la haute direction du comité de grève d'enlever cette chaîne. Mais on a dû chercher naïvement un bout de temps la fameuse clé du cadenas. Ce n'était pas Anita qui l'avait.

Il y avait aussi des piquets de grève à l'entrée du stationnement arrière, où une porte donnait accès au pavillon. C'est par là qu'un professeur de kinanthropologie se rendait à son bureau. La ligne de piquetage se durcit. Un jour, exaspéré, il fonça avec sa voiture sur les piqueteurs et heurta une jeune femme. Il faillit être « lynché » par les grévistes en colère. Cette porte d'accès fut verrouillée en permanence.

Un autre incident regrettable se produisit, que je ne raconterai pas. Un anti-gréviste fut puni.

Il y avait un collègue qui venait faire des présences sporadiques sur la ligne de piquetage pour exprimer haut et fort son désaccord avec la grève et surtout pour récupérer son « chèque de gréviste ». On a décidé de le faire marcher : « Ton chèque a été retourné au Read ». Au Read : « Il n'est pas ici. Ta ligne de piquetage est au Lafontaine. » Il revient au Lafontaine : « Attends là-bas, au Read. Le courrier a dû faire un grand détour. » De retour au Read : « On a reçu ton chèque, mais comme tu étais reparti, on l'a retourné au Lafon-

taine ». Là, on s'était arrangé avec le Read. On n'a plus revu notre collègue sur la ligne de piquetage.

À l'hiver, j'étais allé faire une randonnée sur le mont Saint-Hilaire, coiffé d'un petit lac. Quelqu'un avait fait un trou dans la glace pour pêcher. En apprenant ma situation de gréviste, il m'avait donné les cinq brochets qu'il avait capturés. Délicieux souvenir.

Trois autres collègues, B. G., R. L. et F. G. avaient déchiré leur carte de membre du syndicat dans l'espoir naïf de recevoir quand même leur plein salaire de professeur. Après la grève, ils furent longtemps boudés au département des Sciences de l'éducation. Ce fut une grève crève-cœur qui avait été votée seulement à 62 %. Certains collègues de kinanthropologie ont continué à donner leurs cours ailleurs : ils ne voulaient pas pénaliser leurs étudiants. Venus d'une autre université à charte catholique et très respectueuse de l'autorité établie, ils ne partageaient pas les mêmes valeurs syndicales que nous.

Entre temps, le PQ arriva au pouvoir. Ce fut notre bouée de sauvetage. Car il était question d'abolir l'UQAM et d'en faire une succursale de l'Université de Montréal. René Lévesque trancha : il y a deux universités anglophones, à Montréal, il y aura aussi deux universités francophones.

Quoiqu'ils aient coûté chers, les gains furent appréciables : échec de la réforme Després. Le SPUQ avait réussi à sauver les pouvoirs, les droits et les prérogatives de la Commission des études, les modalités de représentation des professeurs et des étudiants à cette instance ainsi que la reconnaissance syndicale complète. De plus, les professeurs conservaient un droit de regard sur l'enseignement et la recherche. Ce n'est pas peu dire.

De retour en classe, après cette grève historique pour ne pas dire héroïque, des étudiants exprimaient leur frustration. Je les écoutais et je les comprenais. Mais en même temps, en nous prenant comme exemple, je tentais de leur inculquer une valeur chère à mon grand père : **Organisez-vous, sinon vous risquez de vous faire organiser**. C'est ce que nous avons fait et réussi.

Hommage à Pierre Bouchard

::: Robert Anderson

Après une longue lutte contre le cancer, Pierre Bouchard est décédé le 26 octobre 2012. Pierre a pris sa retraite en 2011. En dépit de son état de santé précaire, il s'est présenté comme membre du conseil d'administration de l'APR-UQAM pour l'année académique 2011-2012. Pendant son mandat, il a fait un travail important dans le projet de révision de notre protocole avec l'Université.

Pierre était toujours disponible pour le service aux différentes communautés de la société en général et de l'Université en particulier. Par exemple, il a été responsable, pendant plusieurs années, du camp mathématique (niveau CÉGEP) de l'Association mathématique du Québec. Il a été aussi le directeur des programmes de maîtrise et de doctorat du Département de mathématiques entre 1992 et 1998.

Pierre a participé aussi activement aux affaires syndicales. Sur le plan de la recherche, ses intérêts étaient variés, mais il s'intéressait de plus en plus à la mathématique combinatoire.

Pierre nous manquera.

